



Allos, le mardi 16 mai 2023

Monsieur le Maire
À
Messieurs les Adjoint
Mesdames et Messieurs les Conseillers

Objet : Convocation au Conseil Municipal du lundi 22 mai 2023

Messieurs les Adjoint,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vous informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le :

Lundi 22 mai 2023 à 17 heures 30 à la salle du Conseil Municipal

Je vous transmets en annexe l'ordre du jour suivi de la note de synthèse.

Le conseil sera suivi d'une séance de Bureau Municipal.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire Messieurs les Adjoint, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de mes plus sincères salutations.

Monsieur Le Maire,

Michel LANTELME



Ordre du jour

1 – FINANCES

1.1 Tarifs des produits de la régie de recettes des droits de stationnement au parking du Laus (route d'accès au lac d'Allos) pour la saison d'été 2023

1.2 Tarifs des produits de la régie de recettes du cinéma d l'Aiguille de la Foux à compter du 1^{er} Juillet 2023

1.3 Adhésion à l'association LES ECRANS DU SUD pour le cinéma de l'Aiguille de la Foux

1.4 Souscription d'un contrat de prêt de 260 000 € pour financement des investissements de l'année 2023 pour l'opération de travaux d'aménagement du bike park sur le site du Seignus.

1.5 Souscription d'un contrat de prêt de 882 000 € pour financement des investissements de l'année 2023 pour l'opération de travaux d'aménagement de la zone de baignade de la base de loisirs d'Allos.

1.6 Mise en place du prélèvement automatique pour les produits des locations d'immeubles de la commune.

2 - JURIDIQUE

2.1 Convention de prestations de service avec le SMVA - Course VTT Val d'Allos Tribe 10000

2.2 VTT Bike park - Convention de partenariat

2.3 Remplacement du membre suppléant à la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT)

2.4 Transfert à la Communauté de communes Alpes Provence Verdon de la compétence « Eau et assainissement »

2.5 Accord de principe sur financement d'un nouveau Centre de Secours d'Allos

2.6 Convention de prestations de services entre la commune et l'office de tourisme du Val d'Allos

3 – RESSOURCES HUMAINES

3.1 Approbation des lignes directrices de gestion

3.2 Approbation de la réorganisation des services de la collectivité – Nouvel Organigramme

3.3 Approbation du règlement de gestion et d'organisation du temps de travail

3.4 Mise à disposition de personnel Responsable du Parc de loisirs et du Responsable du Parking du Laus pour l'EPIC Office de Tourisme